

Du forage à la facturation : Qui fait quoi dans le domaine de l'eau potable ?

Tel était le titre de l'échange citoyen organisé par VEAC le 24 septembre 2016 à l'Espace culturel. Arlette Laplace-Dolonde a rappelé que 202 656 m³ d'eau ont été consommés en 2015 sur la commune au travers des 3407 branchements, avant de passer la parole aux 3 intervenants :

- Maurice Freslon, hydrogéologue du département a présenté les ressources en eau du département, les aspects législatifs et réglementaires.
- Mickaël Hamel, ingénieur qualité au SYMPEC (Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre manche), a commenté les caractéristiques de l'eau fournie à Agon-Coutainville, eau qui provient du sous sol du bassin de Sainteny avec un traitement à l'usine de Marchesieux.
- Bruno Carbonnel, ingénieur chargé du schéma départemental au Sdeau50 a expliqué la nouvelle organisation du Syndicat départemental de l'eau de la Manche, avec le rappel de ses missions de sécurisation de l'alimentation et de la qualité des eaux dans le département.

Notez : La commune est adhérente du Sdeau50 depuis 2012. Le conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts et la création de la commission locale de l'eau potable. Le CLEP d'Agon-Coutainville est en place depuis le 1 janvier 2017. Arlette Laplace-Dolonde, déléguée au SDeau depuis 2014, a été élue présidente. Cette commission locale, qui a en charge la qualité du service eau potable sur la commune fait partie intégrante du Sdeau50.

A propos des finances de la commune

Les documents en notre possession, pourtant officiels, sont inexploitablement : d'après Monsieur Lerendu, rapporteur de la commission des finances, ils sont établis sur une population recensée de 2900 habitants. La population est réellement d'environ 6000 habitants : la commune compte en effet plus de 2000 foyers, permanents ou temporaires, qui paient l'impôt, utilisent la voirie, consomment eau et électricité, etc. Dont acte, il faudra corriger les ratios de référence ! La crèche « les coccinelles » et le Centre de Loisirs « les p'tits mousses » sont repris par la Communauté Mer et Bocage. La subvention correspondante passera en charges de fonctionnement à reverser.

Un emprunt important verra son échéance en 2018, il sera alors possible de contracter de nouveaux emprunts et donc de réaliser des investissements. Bravo !

Par contre, le fonctionnement de la commission nous semble poser problème, Le « code général des collectivités territoriales », en son article L 2121-22, précise les missions possibles de la commission, qui peut en particulier assurer

- la prospective financière de la commune,
- la recherche de sources de financement,
- la politique d'emprunt,
- la programmation des investissements.

En conséquence la commission des finances pourrait se charger du montage financier des investissements : étude des devis, recherche des subventions, prévision des emprunts, etc...

Ces propositions seraient ensuite soumises à délibération et vote du conseil.

Il ne serait plus question de recourir aux services d'un bureau d'études !

Ces missions que nous avons assurées en son temps, personnellement, pendant quinze ans, sont peut-être tombées en désuétude, comme l'est, peut-être, l'article du Code Général des Collectivités Territoriales dont il est fait référence ?

Mais il faut se permettre de poser ces questions essentielles.

C. Guelle

Maison des associations : Le projet avance dans le bon sens

Depuis l'origine nous défendons la création d'une maison des associations qui soit à la fois

- une aide au fonctionnement des associations qui en ont exprimé le besoin (salles d'activité et de réunions, rangements, accès à internet...),

- un lieu de rencontre entre ces associations,
- un lieu d'information et d'échanges avec la population et d'invitation à participer,
- l'occasion de dynamiser le patrimoine communal, ici l'ancienne école.



Ces orientations semblent à présent celles que le conseil municipal va retenir. La commission extra-municipale (avec des représentants d'associations) continue à travailler et devrait prochainement rencontrer l'architecte retenu. Nous nous en félicitons. Nous continuerons à suivre ce dossier car nous pensons que la vie associative représente un atout fort pour la vie locale :

- ➔ nous appuierons la mise en place d'un conseil des associations, lieu d'élaboration de projets et interlocuteur des pouvoirs publics
- ➔ nous veillerons à ce que le transfert de compétences à la communauté de commune ne nuise pas à leur fonctionnement.

« L'arbre c'est le temps rendu visible », Paul Valéry

Pourquoi poursuivre de façon aussi **disgracieuse la taille des arbres** sur l'ensemble de la Commune, alors qu'il suffirait de s'épargner la coupe rase de la repousse en reportant d'une année le sectionnement de quelques tiges, ainsi volonté et bon sens feront l'unanimité pour **remédier à la laideur des troncs** totalement dépouillés, abimés au cours de la majeure partie de l'année.



Proposition pour une circulation plus sécurisée et mieux partagée

Nous constatons que la vitesse est **encore - et souvent - excessive**.

Des avancées ont eu lieu **par des marquages de limitation de vitesse au sol ainsi que des repérages de voies mixtes auto vélo**, mais nous sommes toujours en attente de véritables pistes cyclables et voies piétonnes, *exception faites rue Siméon Luce et prochainement rue Leverrier*.

Nous avons été **suivis** pour **les** stationnements limités **en durée** des voitures sur des emplacements existants.

Il reste encore amplement à réaliser pour développer les **voies piétonnes et cyclables** dans les centres d'Agon, de Coutainville et du Passous, **ainsi qu'accroître les zones de stationnements limités**.

Dans le cadre de la réfection de la route D44 soit l'avenue de la 2ème DB et l'avenue du Passous, nous ne doutons pas que soit réalisée une voie sécurisée exclusivement piétonne, ainsi qu'une piste exclusivement cyclable, mais aussi, l'effacement des réseaux électriques et numériques.